

CGT

CGT

**SYNDICAT C.G.T DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE**

Monsieur Michel MERCIER

Président du Conseil Général du Rhône

Président du Conseil d'Administration du SDIS du Rhône

Hôtel du département

29 Cours de la Liberté

69003 LYON

Lyon le 3 mars 2004

Monsieur le président,

Nous vous demandons par le présent courrier de bien vouloir convoquer une réunion extraordinaire du CTP des personnels technico-administratifs, dans un délai d'un mois, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié.

Nous souhaitons que notre instance paritaire soit saisie pour avis sur la redistribution des locaux du SDIS qui fait suite à la nouvelle réorganisation des services.

En effet, nous avons sollicité le directeur du SDIS par courrier du 17 février dernier afin qu'il consulte les représentants du personnels et le médecin du travail, mais aucune réponse écrite ne nous a été faite à ce jour.

Nous voulons que le SDIS respecte à l'occasion des aménagements de locaux, la réglementation régissant les conditions d'utilisation de locaux à usage de bureaux, et en particulier :

- les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux à affectés à un usage collectif (décret n° 92-478 du 29 mai 1992),
- la conception et l'ergonomie des espaces de travail en bureaux (norme française NF X 35-102) de décembre 1998,

Ces sujets concernant directement le médecin du travail qui siège au comité d'hygiène et de sécurité du SDIS, nous demandons à ce qu'il soit invité en qualité d'expert à cette réunion du CTP.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Les représentants titulaires CGT au CTP,

copie transmise :

- Colonel Serge DELAIGUE, directeur du SDIS du Rhône
- Monsieur REPPÉLIN vice président du conseil d'administration
- Monsieur le colonel DELAIGUE, directeur du SDIS du Rhône
- Monsieur MARCHINI, directeur de l'administration et des finances
- Docteur RENAUD, médecin du travail du SDIS du Rhône